



## Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335  
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



INSTITUT RÉGIONAL  
DE FORMATION DU FOOTBALL  
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE

# DOSSIER DE CANDIDATURE A L'ENTREE EN FORMATION BMF 10 semaines 2018/2019 29 AOUT 2018 AU CTR Châteauroux

Institut Régional de Formation du Football  
Ligue Centre-Val de Loire de football  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24450139945  
Siret : 775 511 546 00043

## PREAMBULE

La formation Brevet de moniteur de football qui se déroule sur 10 semaines sur une saison sportive est destinée à des éducateurs ne possédant aucun certificat fédéral (éventuellement des modules de formation) et ayant une faible expérience d'éducateur. Ainsi, âgés entre 16 et 30 ans, vous avez la possibilité au sein d'une structure affiliée à la FFF (club) de solliciter un contrat de travail en apprentissage\* (voir fiche explicative par ailleurs). Cette session est destinée également aux emplois d'avenir \*(voir fiche explicative par ailleurs).

## 1. ETAT CIVIL

Madame

Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Club : .....

Numéro Affiliation : .....

Numéro de Licence : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

PHOTO

## 2. SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Précisez votre situation actuelle :

- J'exerce une activité professionnelle
- Je suis demandeur d'emploi
- Je suis étudiant(e)
- Je bénéficie d'un contrat d'insertion en alternance
- Je n'ai aucun statut particulier



## Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335  
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



INSTITUT RÉGIONAL  
DE FORMATION DU FOOTBALL  
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE

### Vous êtes salarié

1. Quelle est votre profession ?

.....

2. Quel est votre statut ?

travailleur indépendant  salarié du secteur privé  intérimaire  salarié du secteur public

Si vous êtes salarié du secteur privé, précisez le type de contrat et le temps de travail :

- durée indéterminée  contrat à durée déterminée
- travail à temps plein  travail à temps partiel

Si vous êtes salarié du secteur public, précisez votre situation, le type de contrat et le temps de travail :

- fonctionnaire titulaire  agent non titulaire (contractuel)
- durée indéterminée  contrat à durée déterminée
- travail à temps plein  travail à temps partiel

3. Indiquez nom, adresse et téléphone de votre employeur en cas de prise en charge de la formation par votre employeur :

.....

.....

### Vous êtes demandeur d'emploi

1. Date d'inscription à Pôle Emploi: .....

2. Adresse de votre agence Pôle Emploi :

.....

.....

.....





## Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335  
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



INSTITUT RÉGIONAL  
DE FORMATION DU FOOTBALL  
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE

### Parcours de joueur(se) depuis les U17 :

| Saison (s) | Niveau | Nombre de matches | Club |
|------------|--------|-------------------|------|
|            |        |                   |      |
|            |        |                   |      |
|            |        |                   |      |
|            |        |                   |      |
|            |        |                   |      |
|            |        |                   |      |
|            |        |                   |      |
|            |        |                   |      |
|            |        |                   |      |
|            |        |                   |      |
|            |        |                   |      |

### 5. PARCOURS D'EDUCATEUR

| Saison (s) | Catégorie | Niveau | Fonction | Club |
|------------|-----------|--------|----------|------|
|            |           |        |          |      |
|            |           |        |          |      |
|            |           |        |          |      |
|            |           |        |          |      |
|            |           |        |          |      |
|            |           |        |          |      |
|            |           |        |          |      |
|            |           |        |          |      |
|            |           |        |          |      |
|            |           |        |          |      |



## Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335  
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



INSTITUT RÉGIONAL  
DE FORMATION DU FOOTBALL  
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE

### 6. PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA FORMATION

**Les frais pédagogiques (hors allègements potentiels) s'élèvent à 3 000,00 euros.**

**Les frais d'hébergement et de restauration s'élèvent pour un parcours complet sur 10 semaines à 1 846,00 euros**

En fonction de votre situation, veuillez cocher les cases suivantes :

- Je vais payer personnellement ma formation  
Précisez : coût total  coût partiel
- Les coûts de ma formation seront pris en charge par :
  - Mon employeur
  - Le club ou l'association
  - FORMASAT (Apprentis)
  - Un autre organisme, dans ce cas, lequel (nom et adresse) :

.....  
.....  
.....

- Ma formation sera financée par un organisme paritaire de collecte agréé (OPCA), dans ce cas précisez le nom et l'adresse :
  - AGEFOS-PME  OPCALIA  Uniformalion  Autre

.....  
.....  
.....

Si vous bénéficier d'une prise en charge de votre formation par un OPCA ou par votre employeur ou de votre structure (club), vous devez joindre obligatoirement une attestation de prise en charge avant le début de la formation. Dans le cas contraire, l'intégralité des coûts de la formation vous sera directement facturée, ou sera facturée à votre structure.

A défaut de paiement par votre structure ou votre organisme financeur, l'intégralité des coûts de la formation vous sera facturée.

- Je suis à la recherche d'une prise en charge

**Je précise :**

- que ne je connais aucune structure qui me propose un contrat d'apprentissage**
- que je connais une structure qui me propose un contrat d'apprentissage**

Nom de la structure : .....  
Personne responsable : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Maître d'apprentissage (titulaire du BMF/BEF/ BEES 1 ou plus) : .....



## Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335  
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



**INSTITUT RÉGIONAL  
DE FORMATION DU FOOTBALL  
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE**

### AIDES FINANCIERES

|                       | FFF –<br>FAFA | OPCA<br>Unifformation        | OPCA<br>FONGECIF | FORMASAT | POLE<br>EMPLOI |
|-----------------------|---------------|------------------------------|------------------|----------|----------------|
| Salarié club          | Oui           | Oui                          | Non              | Non      | Non            |
| Apprenti              | Oui           | Non                          | Non              | Oui      | Non            |
| Bénévole              | Oui           | Oui (si membre<br>du bureau) | Non              | Non      | Non            |
| Personnel<br>Club     | Oui           | Non                          | Oui              | Non      | Non            |
| Demandeur<br>d'emploi | Oui           | Non                          | Non              | Non      | Oui            |
| Etudiant              | Oui           | Non                          | Non              | Non      | Non            |



## Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335  
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



INSTITUT RÉGIONAL  
DE FORMATION DU FOOTBALL  
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE

### 7. MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Club (ou structure) dans lequel vous envisagez d'effectuer votre mise en situation professionnelle :

.....

Adresse du club (ou structure) : .....

.....

.....

Catégorie de l'équipe entraînée : .....

Niveau de l'équipe entraînée : .....

Fonction que vous occuperez : .....

Tuteur : ..... Diplôme Tuteur : .....

Habilitation du tuteur  OUI  NON

**Si non, journée habilitation obligatoire en SEPTEMBRE 2018 au CTR de Châteauroux**

**Le tuteur doit être habilité par le Directeur Technique National ou son représentant, ou le responsable pédagogique de la formation.**

Pivot de la pédagogie de l'alternance, le tuteur a un rôle essentiel à plusieurs niveaux :

- Il accueille et facilite l'intégration du stagiaire dans le club sportif, l'informe, l'aide, le guide tout au long de la convention et assure le lien avec l'Organisme de Formation ;
- Il coordonne les différentes mises en situation, lui transmet sa culture du club sportif et évalue l'acquisition de ses compétences professionnelles au cours de son stage ;
- Il lui apporte des éléments de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être indispensables à la pratique et l'enseignement du football.
- Il évalue le parcours du stagiaire notamment sa progression, ses acquis et ses manques ;
- A cet effet il propose à l'issue de la période de formation, une évaluation formative du stagiaire pendant sa mise en situation professionnelle ;
- Le tuteur remplira le document attestant que le stagiaire a bien suivi le stage conformément au volume d'heures déterminé.

**Le tuteur doit avoir, a minima, une qualification de niveau IV.**

**CAHIER DES CHARGES DU TUTEUR : Effectuer 5 visites dans la saison minimum**

- ✓ Présenter le métier d'éducateur
- ✓ Se connaître et se reconnaître Tuteur/Stagiaire/Président
- ✓ Analyse des pratiques professionnelles
- ✓ Ecoute – Connaissance de soi
- ✓ Connaître et clarifier les méthodes pédagogiques et les procédés
- ✓ Réaliser des évaluations formatives et certificatives = 5 évaluations à l'entraînement + 1 match
- ✓ Apporter un soutien méthodologique aux stagiaires
- ✓ Organiser le suivi des rapports de stage
- ✓ Aider à la définition du projet sportif



## Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335  
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



INSTITUT RÉGIONAL  
DE FORMATION DU FOOTBALL  
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE

### Liste des tuteurs habilités

|                    |                |    |                                 |  |
|--------------------|----------------|----|---------------------------------|--|
| BENGHOURIEB Youcef | 06 78 85 73 03 | 18 | ESPES MOULON B                  | <a href="mailto:514340@lcfoot.fr">514340@lcfoot.fr</a>                                       |
| DUBROCA Sébastien  | 06 88 30 32 91 | 18 | BOURGES 18                      | <a href="mailto:sebastien.dubroca@wanadoo.fr">sebastien.dubroca@wanadoo.fr</a>               |
| FERDOEL Cyril      | 06 31 37 22 96 | 18 | EGLANTINE DE VIERZON            | <a href="mailto:cyril.ferdoel@orange.fr">cyril.ferdoel@orange.fr</a>                         |
| FONTAINE Samuel    | 06 80 50 05 11 | 18 | EGLANTINE DE VIERZON            | <a href="mailto:samuel279@msn.com">samuel279@msn.com</a>                                     |
| GILARDIN Olivier   | 06 75 82 56 98 | 18 | AS SAINT AMAND MONTROND         | <a href="mailto:olivier.gilardin@wanadoo.fr">olivier.gilardin@wanadoo.fr</a>                 |
| GRILLON Stéphane   | 06 98 84 56 63 | 18 | GAZELEC BOURGES                 | <a href="mailto:501541@lcfoot.fr">501541@lcfoot.fr</a>                                       |
| LARCHET LAURENT    | 06 61 72 07 31 | 18 | SP.C. CHATEAUNEUF S/CHER        | <a href="mailto:Larchet.laurent@gmail.com">Larchet.laurent@gmail.com</a>                     |
| MERABTI Davy       | 06 51 31 64 49 | 18 | BOURGES FOOT                    | <a href="mailto:davy.merabti@ville-bourges.fr">davy.merabti@ville-bourges.fr</a>             |
| MERABTI Mourad     | 06 37 66 23 10 | 18 | BOURGES FOOT                    | <a href="mailto:mourad.merabti@ville-bourges.fr">mourad.merabti@ville-bourges.fr</a>         |
| MILLON MATHIEU     | 06 37 63 95 86 | 18 | ENT.S. AUBIGNY S/NERE           | <a href="mailto:matharlenana@gmail.com">matharlenana@gmail.com</a>                           |
| PELLETIER Yvon     | 06 16 51 90 86 | 18 | BOURGES 18                      | <a href="mailto:yvon.pelletier13@orange.fr">yvon.pelletier13@orange.fr</a>                   |
| POUPAT CEDRIC      | 06 22 42 31 89 | 18 | VIERZON F. C.                   | <a href="mailto:cpoupat@club-internet.fr">cpoupat@club-internet.fr</a>                       |
| PREIRA AUGUSTE     | 06 87 66 40 37 | 18 | U.S. DUN S/AURON                | <a href="mailto:auguste.preira@neuf.fr">auguste.preira@neuf.fr</a>                           |
| REOYO JUAN         | 06 03 24 26 67 | 18 | BOURGES 18                      | <a href="mailto:reoyo.juan-carlos@neuf.fr">reoyo.juan-carlos@neuf.fr</a>                     |
| SAMPSON Marvin     | 06 84 39 38 23 | 18 | VIERZON F 18                    | <a href="mailto:marvin.sampson@hotmail.com">marvin.sampson@hotmail.com</a>                   |
| SEGURA Gilbert     | 06 63 61 65 04 | 18 | ENTS JUSTICE BOURGE             | <a href="mailto:segura.gilbert@orange.fr">segura.gilbert@orange.fr</a>                       |
| WACALIE Dominique  | 06 68 95 08 34 | 18 | SUD NIVERNAIS                   | <a href="mailto:raynord10@hotmail.fr">raynord10@hotmail.fr</a>                               |
| VAILLANT FABRICE   | 06 81 74 67 33 | 19 | A. S. DE ST PANTALEON DE LANCHE | <a href="mailto:fabrice.vaillant47@gmail.com">fabrice.vaillant47@gmail.com</a>               |
| CLINCHAMPS DAVID   | 06 74 35 93 60 | 28 | C.S. BONNEVAL                   | <a href="mailto:clinchamps.david2@wanadoo.fr">clinchamps.david2@wanadoo.fr</a>               |
| COLAS Patrice      | 06 60 53 30 59 | 28 | FC DROUVAIS                     | <a href="mailto:patrice.colas@voila.fr">patrice.colas@voila.fr</a>                           |
| CORVEE Benjamin    | 06 50 25 00 83 | 28 | ETS MAINTENON                   | <a href="mailto:benjamin.corvee@gmail.com">benjamin.corvee@gmail.com</a>                     |
| DAHAN Mahamed      | 06 29 66 02 66 | 28 | CS MAINVILLIERS F               | <a href="mailto:mohamed.dahhan@neuf.fr">mohamed.dahhan@neuf.fr</a>                           |
| DERON Christophe   | 02 37 99 63 58 | 28 | AM EPERNON                      | <a href="mailto:deron.christophe@orange.fr">deron.christophe@orange.fr</a>                   |
| DIARD NATHALIE     | 06 13 82 17 03 | 28 | F.C. CHARTRES                   | <a href="mailto:ph.diard@orange.fr">ph.diard@orange.fr</a>                                   |
| DROUELLE THIERRY   | 06 35 31 25 95 | 28 | C.S. MAINVILLIERS FOOTBALL      | <a href="mailto:drouelle.thierry@gmail.com">drouelle.thierry@gmail.com</a>                   |
| GUILLET ALEXANDRE  | 06 71 47 77 97 | 28 | LUISSANT A.C.                   | <a href="mailto:alexandre.gillet@hotmail.fr">alexandre.gillet@hotmail.fr</a>                 |
| LAIGNEAU LAURENT   | 06 81 00 61 66 | 28 | AM. SOURS                       | <a href="mailto:laurent.laigneau@wanadoo.fr">laurent.laigneau@wanadoo.fr</a>                 |
| NATIER David       | 06 65 01 79 45 | 28 | CHARTRES HB                     | <a href="mailto:vidou28@live.fr">vidou28@live.fr</a>   |
| PREVOT David       | 06 64 73 48 28 | 28 | UNI POP ILLIERS COMBRAY         | <a href="mailto:david_prevot@msn.com">david_prevot@msn.com</a>                               |
| WROBEL Ludovic     | 06 08 80 94 87 | 28 | FC CHARTRES                     | <a href="mailto:ludovic.wrobel@gmail.com">ludovic.wrobel@gmail.com</a>                       |
| YAHMED Samy        | 06.77.76.95.36 | 28 | CS MAINVILLIERS F               | <a href="mailto:samy.yahmed@agglo-ville.chartres.fr">samy.yahmed@agglo-ville.chartres.fr</a> |
| AUFRERE Mathieu    | 06 70 20 46 29 | 36 | US LE BLANC                     | <a href="mailto:matho.ph@orange.fr">matho.ph@orange.fr</a>                                   |
| BOSCH Romaric      | 06 15 73 48 31 | 36 | LBC                             | <a href="mailto:romaricboch@gmail.com">romaricboch@gmail.com</a>                             |
| CHARRON DAVID      | 06 83 04 52 61 | 36 | LOCHES A.C.                     | <a href="mailto:dcharron36@gmail.com">dcharron36@gmail.com</a>                               |
| CHEBROUX Laurent   | 06 62 73 22 35 | 36 | EGC TOUVENT                     | <a href="mailto:chris.aumarechal@live.fr">chris.aumarechal@live.fr</a>                       |
| CLEMENT Richard    |                | 36 | ET CHATEAUX                     | <a href="mailto:504993@lcfoot.fr">504993@lcfoot.fr</a>                                       |
| GAUTRON FRANCIS    | 06 80 63 03 74 | 36 | F.C. DEOLOIS DEOLS              | <a href="mailto:fc.deols.foot@sfr.fr">fc.deols.foot@sfr.fr</a>                               |
| GERNAIS BENOIT     | 06 30 97 36 14 | 36 |                                 | <a href="mailto:benoitgermais@laposte.net">benoitgermais@laposte.net</a>                     |
| GOMEZ Jean         | 06 81 80 77 72 | 36 | SPA ISSOUDUN                    |  |
| GRANGE Francis     | 06 75 65 25 68 | 36 | US LE POINCONNET                | <a href="mailto:francis.grange@agglo-chateauroux.fr">francis.grange@agglo-chateauroux.fr</a> |
| HEMERY DOMINIQUE   | 06 08 31 76 26 | 36 | U.S. MONTGIVRAY                 | <a href="mailto:hemerydom@wanadoo.fr">hemerydom@wanadoo.fr</a>                               |
| LEBEAU Sébastien   | 06 14 82 93 38 | 36 | EGC TOUVENT                     | <a href="mailto:lebeause@wanadoo.fr">lebeause@wanadoo.fr</a>                                 |
| LINDE Mickael      | 06 61 76 87 13 | 36 | EGC TOUVENT                     | <a href="mailto:mika.linde@yahoo.fr">mika.linde@yahoo.fr</a>                                 |
| MARAFFON Kevin     | 06 42 74 77 51 | 36 | ETS POULAINES                   | <a href="mailto:maraf7@laposte.net">maraf7@laposte.net</a>                                   |
| PRADEAU Anthony    | 06 66 63 20 02 | 36 | US AIGURANDE                    | <a href="mailto:tonypradeau7@hotmail.fr">tonypradeau7@hotmail.fr</a>                         |
| PRADEAU ANTHONY    | 06 66 63 20 02 | 36 | U.S. AIGURANDE                  | <a href="mailto:tonypradeau7@hotmail.fr">tonypradeau7@hotmail.fr</a>                         |
| THOUVIGNON Patrick | 06 69 53 62 61 | 36 | SC VATAN                        | <a href="mailto:thouvignon@hotmail.fr">thouvignon@hotmail.fr</a>                             |
| TOURTE Patrick     | 06 84 56 94 53 | 36 | LBC                             | <a href="mailto:sp.tourte@sfr.fr">sp.tourte@sfr.fr</a>                                       |
| BOCHE GAETAN       | 06.78.37.49.97 | 37 | SP.C. AZAY LE RIDEAU /CHEILLE   | <a href="mailto:gaetandsarah@hotmail.fr">gaetandsarah@hotmail.fr</a>                         |
| BRETON Emmanuel    | 06 15 38 93 60 | 37 | US CHAMBRAY LES TOURS           | <a href="mailto:manu_breton@yahoo.fr">manu_breton@yahoo.fr</a>                               |
| CHADDI Najib       | 06.69.66.06.05 | 37 | FC OUEST TOURANGEAU             | <a href="mailto:najibchaddi@hotmail.fr">najibchaddi@hotmail.fr</a>                           |
| CRECHET Mickael    | 06 77 88 68 56 | 37 | US CHAMBRAY LES TOURS           | <a href="mailto:relic37@hotmail.fr">relic37@hotmail.fr</a>                                   |





## Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335  
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



**INSTITUT RÉGIONAL  
DE FORMATION DU FOOTBALL  
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE**

|                        |                |    |                                    |  |
|------------------------|----------------|----|------------------------------------|--|
| CUVILLIER Alexis       | 06 71 37 02 21 | 37 | US CHAMBRAY LES TOURS              | <a href="mailto:eaglecran@wanadoo.fr">eaglecran@wanadoo.fr</a>                       |
| DUTHEIL JEAN LUC       | 06 63 22 69 60 | 37 | A. FOOTBALL BOUCHARDAIS            | <a href="mailto:dutheil.jean-luc@wanadoo.fr">dutheil.jean-luc@wanadoo.fr</a>         |
| FRIDI Guillaume        | 06 17 59 72 22 | 37 | FC ST MAURE MAILLE                 | <a href="mailto:guillaume.fridi@laposte.net">guillaume.fridi@laposte.net</a>         |
| GERARD Jean François   | 06 40 71 16 86 | 37 | US RENAUDINE F                     | <a href="mailto:ifgerard@fr.tiauto.com">ifgerard@fr.tiauto.com</a>                   |
| GIRAUD Sébastien       | 06 20 02 84 23 | 37 | F.C. DE L OUEST TOURANGEAU 37      | <a href="mailto:sebasgiro@bbox.fr">sebasgiro@bbox.fr</a>                             |
| JOUAN SOIZIC           | 06 26 79 17 64 | 37 | U.S. ST. PIERRE DES CORPS          | <a href="mailto:504935@lcfoot.fr">504935@lcfoot.fr</a>                               |
| JULLICH REMY           | 06-08-76-57-57 | 37 | ET.S. LA VILLE AUX DAMES           | <a href="mailto:julich.remy@orange.fr">jullich.remy@orange.fr</a>                    |
| LAURENT Olivier        | 06 87 45 21 93 | 37 | A MONTLOUIS                        | <a href="mailto:olivier.laurent@univ-tours.fr">olivier.laurent@univ-tours.fr</a>     |
| LE BIHAN Ludovic       | 06 89 61 43 54 | 37 |                                    | <a href="mailto:lulebihan@gmail.com">lulebihan@gmail.com</a>                         |
| LIMOUSIN Hervé         | 06 87 22 77 85 | 37 | US NEUILLE PONT                    | <a href="mailto:limousinh@yahoo.fr">limousinh@yahoo.fr</a>                           |
| MEUNIER PASCAL         | 06 83 09 07 05 | 37 |                                    | <a href="mailto:pascal_meunier@orange.fr">pascal_meunier@orange.fr</a>               |
| NGOMOE A FAMBEU Paul   | 06 62 17 73 60 | 37 | CCP POURTAUGAIS TOURS              | <a href="mailto:valdo8@hotmail.fr">valdo8@hotmail.fr</a>                             |
| OUABI Loutfi           | 06 60 91 99 95 | 37 | ST AVERTIN                         | <a href="mailto:loutfi37@hotmail.fr">loutfi37@hotmail.fr</a>                         |
| PAHO KENMOE ADRIEN     | 06.64.23.54.49 | 37 | F.A. ST. SYMPHORIEN TOURS          | <a href="mailto:adepaho@yahoo.fr">adepaho@yahoo.fr</a>                               |
| PAWULA Adrien          | 06 74 58 12 56 | 37 | ST GEORGES DESCARTES               | <a href="mailto:adrien.pawula@gmail.com">adrien.pawula@gmail.com</a>                 |
| PECQUEUR PHILIPPE      | 06 14 96 27 57 | 37 | U.S. ST. PIERRE DES CORPS          | <a href="mailto:lespecqueur@free.fr">lespecqueur@free.fr</a>                         |
| PERROUX Benjamin       | 06 70 20 92 62 | 37 | US ST PIERRE DES COPRS             | <a href="mailto:benjaminperroux@gmail.com">benjaminperroux@gmail.com</a>             |
| PIER Jérôme            | 06 88 59 52 27 | 37 | US RIVIERE                         | <a href="mailto:pierro.jerome@hotmail.fr">pierro.jerome@hotmail.fr</a>               |
| PINTO Humberto         | 06 71 02 08 05 | 37 | ENT S BOURGUEIL                    | <a href="mailto:p.humberto@aliceadsl.fr">p.humberto@aliceadsl.fr</a>                 |
| PIRES Abel             | 06 12 69 19 25 | 37 | JOUE LES TOURS FC TOURAINE         | <a href="mailto:pires.abel@bbox.fr">pires.abel@bbox.fr</a>                           |
| POURRET Dominique      | 06 30 08 98 18 | 37 | AC AMBOISE                         | <a href="mailto:benedom@hotmail.fr">benedom@hotmail.fr</a>                           |
| RAIMBAULT Armand       | 07 57 54 00 39 | 37 | AVOINE OLYMPIQUE CHINON            | <a href="mailto:ad.rt@orange.fr">ad.rt@orange.fr</a>                                 |
| VEDEUX Ghislain        | 06 52 11 00 34 | 37 | ET S NOTRE DAME D' OE              | <a href="mailto:messy@hotmail.fr">messy@hotmail.fr</a>                               |
| AUROUET Arnaud         | 06 86 82 85 69 | 41 | BLOIS F 41                         | <a href="mailto:aurouet.arnaud@neuf.fr">aurouet.arnaud@neuf.fr</a>                   |
| BARON Florian          | 06 07 29 33 51 | 41 | SOLOGNE OLYMPIQUE ROMORANTIN       | <a href="mailto:tiflo41@hotmail.fr">tiflo41@hotmail.fr</a>                           |
| BENOIST Sébastien      | 06 15 14 11 05 | 41 | CAM MONTRICHARD                    | <a href="mailto:sebastien.benoist12@sfr.fr">sebastien.benoist12@sfr.fr</a>           |
| BLANCHARD JULIEN       | 06-73-05-20-43 | 41 | DIABLES ROUGES SELLES ST DENIS     | <a href="mailto:julien.blanchard@centre.fff.fr">julien.blanchard@centre.fff.fr</a>   |
| BOMPASTOR JOSE PEDRO   | 06 77 50 15 07 | 41 | A.S.C. DES PORTUGAIS BLOIS         | <a href="mailto:tiagolaetitia@hotmail.fr">tiagolaetitia@hotmail.fr</a>               |
| BOULAY Anthony         | 06 08 75 92 86 | 41 | ST MONTOIRE                        | <a href="mailto:anthony.boulay2@wanadoo.fr">anthony.boulay2@wanadoo.fr</a>           |
| BOUQUET Maurice        | 06 09 54 12 95 | 41 | BLOIS F 41                         | <a href="mailto:maurice.bouquet@orange.fr">maurice.bouquet@orange.fr</a>             |
| BROUILLON Guillaume    | 06 45 46 61 50 | 41 | AS CHAILLES CANDE                  | <a href="mailto:adc41@hotmail.fr">adc41@hotmail.fr</a>                               |
| COYAU Franck           | 06 60 94 59 80 | 41 | FC HT VENDOMOIS                    | <a href="mailto:f.coyau@le-triangle.fr">f.coyau@le-triangle.fr</a>                   |
| CZUPRINSKI Thomas      | 06 76 82 18 57 | 41 | CA OUZOUEUR LE MARCHE              | <a href="mailto:czuprynskitthomas@yahoo.fr">czuprynskitthomas@yahoo.fr</a>           |
| FONTAINE Thierry       | 06 07 90 06 99 | 41 | VINEUIL SP                         | <a href="mailto:520950@lcfoot.fr">520950@lcfoot.fr</a>                               |
| GATAY LAURENT          | 06 60 89 61 91 | 41 | BLOIS F. 41                        | <a href="mailto:laurent.gatay@hotmail.fr">laurent.gatay@hotmail.fr</a>               |
| HUPPENoire Patrick     | 06 08 52 34 31 | 41 | US VENDOME                         | <a href="mailto:zatrack@orange.fr">zatrack@orange.fr</a>                             |
| LAUDILLAY Marc         | 06 80 77 98 05 | 41 | STO ROMORANTIN                     | <a href="mailto:markolo@orange.fr">markolo@orange.fr</a>                             |
| LAVECHIN Fabien        | 06 77 75 27 87 | 41 | AS CHOUZY ONZAIN                   | <a href="mailto:fabien.lavechin@orange.fr">fabien.lavechin@orange.fr</a>             |
| LEMSEN SEBASTIEN       | 06.59.13.79.82 | 41 | VINEUIL SP.                        | <a href="mailto:sebastien.lemesen@bbox.fr">sebastien.lemesen@bbox.fr</a>             |
| LOUIS Pascal           | 06 60 19 98 70 | 41 | SOLOGNE OLYMPIQUE ROMORANTIN       | <a href="mailto:500338@lcfoot.fr">500338@lcfoot.fr</a>                               |
| NAMDE Noubarassen      | 06 17 01 09 35 | 41 | AS CHAILLES CANDE                  | <a href="mailto:nandai94@hotmail.fr">nandai94@hotmail.fr</a>                         |
| PINSON JEREMY          | 06 86 60 26 40 | 41 | A.S. SOINGS EN SOLOGNE             | -  |
| PRIEUR Ludovic         | 06 81 07 38 47 | 41 | MONT BRACIEUX                      | <a href="mailto:ludoprieur@live.fr">ludoprieur@live.fr</a>                           |
| RHANEM AZOZ            | 06 60 57 04 74 | 41 | U.S. BILLY                         | <a href="mailto:zizou_rhanem_1@hotmail.com">zizou_rhanem_1@hotmail.com</a>           |
| TAUDE Christophe       | 06 98 10 20 67 | 41 |                                    | <a href="mailto:christophe.taude@wanadoo.fr">christophe.taude@wanadoo.fr</a>         |
| ABDORABI Choukri       | 06 59 92 54 35 | 45 | CSM SULLY SUR LOIRE                | <a href="mailto:choukri.abdorabi@gmail.com">choukri.abdorabi@gmail.com</a>           |
| ALLIOT Baptiste        | 06 03 07 65 56 | 45 | CA PITHIVIERS                      | <a href="mailto:baptiste.alliot@gmail.com">baptiste.alliot@gmail.com</a>             |
| BA ABDRAHMANE          | 06 65 04 35 52 | 45 | U.S. MUNICIPALE MONTARGIS FOOTBALL | <a href="mailto:abder.esg@gmail.com">abder.esg@gmail.com</a>                         |
| BEAUJON DAMIEN         | 06 80 10 37 83 | 45 | F.C. ML INGRE                      | <a href="mailto:damienubeaujon@yahoo.fr">damienubeaujon@yahoo.fr</a>                 |
| BRANCOURT Pierrick     | 06 19 40 04 93 | 45 | ST PRYVE ST HILAIRE                | <a href="mailto:pierrick.brancourt@yahoo.fr">pierrick.brancourt@yahoo.fr</a>         |
| BRETON HOARAU GEOFFREY | 06 33 04 16 19 | 45 | C.A. ST. LAURENT NOUAN F.          | <a href="mailto:gbreton88@gmail.com">gbreton88@gmail.com</a>                         |
| CARRE Damien           | 06 85 36 59 36 | 45 | US ORLEANS                         | <a href="mailto:damien-carre@hotmail.fr">damien-carre@hotmail.fr</a>                 |
| CHARBONNEAU Dominique  | 06 81 15 42 16 | 45 | SPC MALESHERBES                    | <a href="mailto:charbonneau.dominique@orange.fr">charbonneau.dominique@orange.fr</a> |
| CHAVANNEAU Mathieu     | 07 82 27 23 61 | 45 | ENT NANCRAZ                        | <a href="mailto:sanaachavanneau@yahoo.fr">sanaachavanneau@yahoo.fr</a>               |
| COQUELIN Guillaume     | 06 21 08 07 30 | 45 | J3 SP AMILLY                       | <a href="mailto:coquelinguillaume@gmail.com">coquelinguillaume@gmail.com</a>         |



## Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335  
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



**INSTITUT RÉGIONAL  
DE FORMATION DU FOOTBALL  
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE**

|                        |                |    |                               |  |
|------------------------|----------------|----|-------------------------------|--|
| COSTA LUIS Aurélien    | 06 80 70 46 44 | 45 | J3 SP AMILLY                  | costa45@hotmail.fr   |
| CROZE Fabien           | 06 11 60 91 84 | 45 | US CHATEAUNEUF SUR LOIRE      | <a href="mailto:fabiencroze@orange.fr">fabiencroze@orange.fr</a>                           |
| CROZE Thibault         | 06 79 49 84 73 | 45 | NEUVILLE SP                   | <a href="mailto:croze.thibault@orange.fr">croze.thibault@orange.fr</a>                     |
| DUBOIS Julien          | 06 07 74 11 70 | 45 | US M MONTARGIS                | <a href="mailto:julien.dubois@agglo.montargoise.fr">julien.dubois@agglo.montargoise.fr</a> |
| DUGALLEIX Fabien       | 06 81 82 61 29 | 45 | C POST FLEURY                 | <a href="mailto:corentin7@wanadoo.fr">corentin7@wanadoo.fr</a>                             |
| DURAN Emanuel          | 07 61 62 70 00 | 45 | US CHALETTE                   | <a href="mailto:manu.duran.45@gmail.com">manu.duran.45@gmail.com</a>                       |
| DUSSOLIER JEREMIE      | 06 25 56 34 04 | 45 | U.S. MLE OLIVET               | <a href="mailto:jeremie.dussolier@outlook.fr">jeremie.dussolier@outlook.fr</a>             |
| EL MAOUJOU DI Mickael  | 06 62 62 87 60 | 45 | US SANDILLON                  | <a href="mailto:micka.elmaoujoudi@hotmail.fr">micka.elmaoujoudi@hotmail.fr</a>             |
| EL YOUSSEFI Youssef    | 07 70 01 28 45 | 45 | A ESCALE ORLEANS              | <a href="mailto:youssef-elyoussif@hotmail.fr">youssef-elyoussif@hotmail.fr</a>             |
| GADIER Kevin           | 06 77 99 89 27 | 45 | CERCL POST FLEURY             | <a href="mailto:gadierkevin@gmail.com">gadierkevin@gmail.com</a>                           |
| GREGOIRE Stéphane      | 06 14 70 34 95 | 45 | USM SARAN                     | <a href="mailto:stphngreg@aol.com">stphngreg@aol.com</a>                                   |
| JANIN CYRIL            | 06 14 21 05 14 | 45 | U. S. ORLEANS LOIRET FOOTBALL | <a href="mailto:cbjanin@yahoo.fr">cbjanin@yahoo.fr</a>                                     |
| JEMILI Emmanuel        | 06 98 55 12 17 | 45 | ST HILAIRE ST PRYVE           | <a href="mailto:emmanuel.jemili@hotmail.fr">emmanuel.jemili@hotmail.fr</a>                 |
| JOUSSET Sébastien      | 06 46 51 42 24 | 45 | US LA FERTE ST AUBIN          | <a href="mailto:jousset.sebastien@laposte.net">jousset.sebastien@laposte.net</a>           |
| LANCELOT Laurent       | 06 08 78 44 25 | 45 | US BEAUNE LA ROLANDE          | <a href="mailto:lancelot.laurent@neuf.fr">lancelot.laurent@neuf.fr</a>                     |
| LECOINTRE MARTIN       | 06 43 01 15 57 | 45 | STE MLE O.C. ST. JEAN BRAYE   | <a href="mailto:martin_lectointre@hotmail.fr">martin_lectointre@hotmail.fr</a>             |
| LEFEVRE Fabien         | 06 14 07 21 72 | 45 | FC BOIGNY SUR BIONNE          | <a href="mailto:lefevre.fabien86@gmail.com">lefevre.fabien86@gmail.com</a>                 |
| LEMMAIN Philippe       | 06 87 16 39 35 | 45 | USM MONTARGIS                 | <a href="mailto:philippe.lemain@wanadoo.fr">philippe.lemain@wanadoo.fr</a>                 |
| LESAGE Benoit          | 06 32 10 52 35 | 45 | SMOC ST JEAN DE BRAYE         | <a href="mailto:benoitlesage@hotmail.fr">benoitlesage@hotmail.fr</a>                       |
| LY Abdoulaye           | 06 89 45 92 42 | 45 | FCO ST JEAN DE LA RUELE       | <a href="mailto:aly.fcosaintjean@gmail.com">aly.fcosaintjean@gmail.com</a>                 |
| MAGALHAES LOIC         | 06 50 76 51 18 | 45 | AM.S.LAIQ. BOYNES             | <a href="mailto:loic_mag@hotmail.fr">loic_mag@hotmail.fr</a>                               |
| MANSO PHILIPPE ANTONIO | 06 12 75 36 25 | 45 | DONNERY FAY F.C.              | <a href="mailto:filipe.manso@sfr.fr">filipe.manso@sfr.fr</a>                               |
| MELY Joan              | 06 88 17 77 71 | 45 | US CHATEAUNEUF SUR LOIRE      | <a href="mailto:joan.mely@sfr.fr">joan.mely@sfr.fr</a>                                     |
| MORVAN Sylvain         | 06 23 02 32 93 | 45 | US ORLEANS                    | <a href="mailto:sylvain.morvan2@hotmail.fr">sylvain.morvan2@hotmail.fr</a>                 |
| NEVEU Dominique        | 06 84 98 03 20 | 45 | US ORLEANS                    | <a href="mailto:peggy.neveu@wanadoo.fr">peggy.neveu@wanadoo.fr</a>                         |
| OUTALHA Nabil          | 06 67 48 59 28 | 45 | CSM SULLY SUR LOIRE           | <a href="mailto:nabiloutalha@hotmail.fr">nabiloutalha@hotmail.fr</a>                       |
| PETITPAS Eddy          | 06.23.80.36.33 | 45 | FC ML INGRE                   | <a href="mailto:eddy.dylan@orange.fr">eddy.dylan@orange.fr</a>                             |
| RIOLET JULIEN          | 06 33 49 54 07 | 45 | STE MLE O.C. ST. JEAN BRAYE   | <a href="mailto:julien.riolet@orange.fr">julien.riolet@orange.fr</a>                       |
| SOUBIEUX David         | 06 22 64 72 27 | 45 | ST PRYVE ST HILAIRE           | <a href="mailto:soubieux.david@hotmail.fr">soubieux.david@hotmail.fr</a>                   |
| TENEDOR PATRICK        | 06 75 58 62 07 | 45 | A.S. CLERY ST ANDRE           | <a href="mailto:familletenedor@orange.fr">familletenedor@orange.fr</a>                     |
| TRIFFAUT Gérard        | 06 30 88 93 58 | 45 | US BALGENTIANNE               | <a href="mailto:gerard.triffault@orange.fr">gerard.triffault@orange.fr</a>                 |



## Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335  
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



INSTITUT RÉGIONAL  
DE FORMATION DU FOOTBALL  
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE

### DECLARATION d'ENGAGEMENT et ATTESTATION d'HONORABILITE

Je soussigné(e) : .....

- **Reconnais** avoir pris connaissance et accepte les modalités de sélection pour l'accès à la formation, les principes de déroulement de l'ensemble des sessions et les procédures d'évaluation des candidats.
- **Déclare** me présenter à l'intégralité des sessions de formation organisée(s) par l'Organisme de formation en cas de réussite aux tests de sélection.
- **M'engage** à respecter les prescriptions et directives de l'Organisme de formation pendant toute la durée du stage et à respecter le Règlement Fédéral de la Formation, le Règlement Intérieur et le Conditions Générales de Vente en vigueur.
- **Déclare** décharger l'Organisme de formation de toute responsabilité en cas de dommages matériels ou vol subis par les stagiaires (détérioration, destruction ou disparition d'un bien).
- **Atteste** sur l'honneur remplir les conditions d'honorabilité visées à l'article L. 212-9 du code du sport et rappelées ci-dessous :

« I.- Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de [l'article L. 212-1](#) à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus :

1° Au paragraphe 2 de la section 1 du chapitre II du titre II du [livre II du code pénal](#) ;

2° Au paragraphe 2 de la section 3 du chapitre II du titre II du [livre II du même code](#) ;

3° A la section 4 du chapitre II du titre II du [livre II du même code](#) ;

4° A la section 1 du chapitre III du titre II du [livre II du même code](#) ;

5° A la section 2 du chapitre V du titre II du [livre II du même code](#) ;

6° A la section 5 du chapitre VII du titre II du [livre II du même code](#) ;

7° Aux [articles L. 3421-1 et L. 3421-4](#) du code de la santé publique ;

8° Aux [articles L. 232-25 à L. 232-29](#) du présent code ;

9° A [l'article 1750](#) du code général des impôts.

II.- En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions. »

- **Autorise** l'Organisme de formation, lors de ma présence sur les lieux de la formation, à prendre, utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéos me représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés en partie ou en totalité, à des fins professionnelles, pédagogiques, publicitaires ou informatives dans le cadre des formations sur les supports de communication (Site Internet, réseaux sociaux, journaux, plaquettes de communication, brochures d'information, flyers). Cette autorisation est consentie à titre gracieux et pour une durée de cinq ans exploitée par la Ligue de Centre Val de Loire de Football et l'IR2F de la Ligue Centre Val de Loire de Football dans le monde.
- **Atteste**<sup>1</sup> sur l'honneur être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité et le cas échéant d'un titre de séjour l'autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où il serait salarié.
- **M'engage** à régler la somme de 50 € (frais liés au dossier de candidature) ainsi que le montant des frais pédagogiques **dans les conditions prévues par les conditions générales de vente.**

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

<sup>1</sup> Pour le stagiaire ressortissant étranger, hors Union Européenne, hors Espace Economique Européen ou Confédération suisse.



## Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335  
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



INSTITUT RÉGIONAL  
DE FORMATION DU FOOTBALL  
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE

### 9. ORGANISATION DES EPREUVES DE SELECTION

L'entrée en formation, est conditionnée par la réussite aux tests de sélection comprenant :

- un écrit (45 minutes maximum) portant sur son expérience personnelle d'animation et de pratique, permettant d'apprécier ses capacités d'expression écrite ainsi que sa capacité à organiser ses idées. Cette épreuve est notée sur 10 points.
- un entretien (20 minutes maximum) avec le jury, à partir de l'écrit rédigé par le candidat, portant sur son expérience personnelle d'animation et de pratique, permettant d'apprécier ses motivations, ses aptitudes à suivre l'ensemble de la formation, ainsi que ses capacités d'expression. Le candidat présentera également son projet professionnel et ses connaissances pédagogiques. Cette épreuve est notée sur 20 points.

A l'issue des tests une attestation de réussite est délivrée au candidat qui peut s'en prévaloir dans un autre Centre interrégional de formation.

Le candidat titulaire d'une attestation de réussite aux tests de sélection est dispensé des tests de sélection pendant une durée de 6 mois à compter de la date de délivrance de ladite attestation. Lors d'une éventuelle réinscription à ce diplôme, le candidat ayant un livret de formation en vue de l'obtention du BMF dûment ouvert, renseigné et en cours de validité et titulaire d'au moins une UC du BMF, obtenue dans le cadre de la formation, est dispensé des tests de sélection.

Résultats

A l'issue de la session des tests de sélection, l'Organisme de Formation établit 2 listes :

- une liste principale précisant les stagiaires admis à participer à la formation
- une liste complémentaire précisant les stagiaires susceptibles d'être admis en formation en cas de désistement (ou autre cas de figure) avant le début de la formation.

### 10. POSITIONNEMENT

**La participation au positionnement est obligatoire.** Sauf absence dûment justifiée par écrit auprès du responsable pédagogique et validée par ce dernier, le candidat ne sera pas admis à participer à la formation, il sera fait appel au candidat figurant en priorité sur la liste complémentaire.

La formation est introduite par une session de positionnement, qui a pour objet de :

- présenter et de clarifier le dispositif de formation et le fonctionnement inhérent à celui-ci ;
- **définir le plan individuel de formation et préparer le contrat de formation (à adresser le cas échéant à votre OPCA) ;**
- régler l'ensemble des problématiques administratives.

Au cours de ces deux journées dédiées au positionnement, un règlement intérieur ainsi que le règlement de la formation sont remis au stagiaire.

Pour déterminer le volume horaire de la formation, l'équipe pédagogique effectue le positionnement du candidat par une évaluation diagnostique, avant l'entrée en formation. Le positionnement définit pour chaque personne entrant en formation du BMF les volumes nécessaires pour qu'elle puisse se présenter à l'examen final.

**Le positionnement se déroulera au CTR de Châteauroux  
les 6 et 7 Septembre 2018**



## Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335  
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



INSTITUT RÉGIONAL  
DE FORMATION DU FOOTBALL  
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE

### 11. LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel. Ce contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel en centre de formation d'apprentis (FORMASAT : <http://www.formasat.fr/index.php/employeur/contrat-d-apprentissage> ) et des périodes de travail en entreprise pour mise en application des savoir-faire.

#### Public

- Depuis le 31 Décembre 2016, l'âge limite d'entrée dans l'apprentissage est fixé à titre expérimental à 30 ans dans 7 régions dont la région Centre Val de Loire.

#### Type de contrat

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, dont la durée dépend du titre ou diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial du salarié.

#### Durée du travail

Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés de l'entreprise incluant le temps de présence en centre de formation d'apprentis. Le temps partiel est exclu.

#### Rémunération

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du SMIC.

Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat.

#### FORMASAT

4, rue du Carbone - 45100 Orléans La Source -Tél. : 02.38.49.88.10 | [contact@formasat.fr](mailto:contact@formasat.fr)

### COUT D'UN APPRENANT EN APPRENTISSAGE

|  | APPRENTISSAGE  |                |                |                |                                   |                |                |                 |                             |                 |                 |                 |
|--|--|----------------|----------------|----------------|-----------------------------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|  | Employeurs de moins de 11 salariés   |                |                |                | Employeurs de plus de 11 salariés |                |                |                 | Collectivités territoriales |                 |                 |                 |
|  | de 18 à 20 ans   |                | 21 ans et +    |                | de 18 à 20 ans                    |                | 21 ans et +    |                 | de 18 à 20 ans              |                 | 21 ans et +     |                 |
|  | 1ère année   | 2ème année     | 1ère année     | 2ème année     | 1ère année                        | 2ème année     | 1ère année     | 2ème année      | 1ère année                  | 2ème année      | 1ère année      | 2ème année      |
| <b>Salaires à verser / mois</b>  | 601,31   | 718,64         | 772,31         | 894,64         | 601,31                            | 718,64         | 772,31         | 894,64          | 737                         | 853             | 911             | 1026            |
| <b>Total / an</b>  | 7215,72  | 8623,68        | 9267,72        | 10735,68       | 7215,72                           | 8623,68        | 9267,72        | 10735,68        | 8844                        | 10236           | 10932           | 12312           |
| <b>Aides à l'apprentissage Région Centre</b>   | 1000   | 1000           | 1000           | 1000           | 0                                 | 0              | 0              | 0               | 0                           | 0               | 0               | 0               |
| <b>Total</b>   | 6215,72  | 7623,68        | 8267,72        | 9735,68        | 7215,72                           | 8623,68        | 9267,72        | 10735,68        | 9936                        | 11544           | 12216           | 13800           |
| <b>Embauche d'un 1er apprenti ou d'un apprenti supplémentaire (par rapport à l'effectif au 01.01.14)</b> | 1000   | 0              | 1000           | 0              | 1000                              | 0              | 1000           | 0               | 0                           | 0               | 0               | 0               |
| <b>Prime formation maître d'apprentissage si primo-apprenti. Renouvelable tous les trois ans</b>         | 500  | 0              | 500            | 0              | 0                                 | 0              | 0              | 0               | 0                           | 0               | 0               | 0               |
| <b>TOTAL FINAL/ AN</b>   | <b>4 716 €</b>   | <b>7 624 €</b> | <b>6 768 €</b> | <b>9 736 €</b> | <b>6 216 €</b>                    | <b>8 624 €</b> | <b>8 268 €</b> | <b>10 736 €</b> | <b>9 936 €</b>              | <b>11 544 €</b> | <b>12 216 €</b> | <b>13 800 €</b> |
| <b>Cout de la formation</b>  | Pris en charge totalement par la Région Centre-Val de Loire  |                |                |                |                                   |                |                |                 |                             |                 |                 |                 |
| <b>Péréniation de l'emploi</b>   | Fonds CNDS éligible pour un contrat d'apprentissage* - Aide financière sur la part territoriale du CNDS - Dossier de subvention CNDS |                |                |                |                                   |                |                |                 |                             |                 |                 |                 |

Ces tarifs nets sont données à titre indicatif et susceptible d'être modifiés . Le calcul des charges n'est pas inclus dans les tarifs indiqués (environ 2%

Attention : statut particulier pour les collectivités territoriales

Ligue Centre-Val de Loire de Football – Institut Régional Formation de Football

Route de Velles – 36000 Châteauroux

Mail: [sthibault@centre.fff.fr](mailto:sthibault@centre.fff.fr) / Web: <http://foot-centre.fff.fr>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 244 501 399 45 auprès du préfet de la région centre-val de loire

Siret n° 77551154600043 - Code APE : 926 C





## Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335  
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



INSTITUT RÉGIONAL  
DE FORMATION DU FOOTBALL  
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE

### CONSTITUTION DU DOSSIER

Pour constituer son dossier de candidature, le candidat doit fournir les pièces suivantes à l'Organisme de Formation :

1. Le formulaire « dossier de candidature » complet
2. La preuve de la détention d'une licence pour la saison en cours, à travers :
  - La production de l'attestation de licence reçue par courrier électronique ou extraite de « mon espace FFF »
  - La preuve de l'octroi de la licence issue de l'application Footclubs
3. 1 photocopie recto-verso d'une pièce d'identité valide (passeport ou carte d'identité)
4. 1 photographie d'identité (nom et prénom au verso)
5. La copie des diplômes d'éducateurs et attestations (Certificats Fédéraux de Football, PSC1,...)
6. L'attestation d'honorabilité (article L212-9 du code du sport)
7. Pour les ressortissants étrangers, la copie d'un titre de séjour en cours de validité et, le cas échéant, d'un titre de séjour les autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où ils seraient salariés
8. Le règlement de la formation : **4 chèques à fournir obligatoirement**
  - 1 chèque de **50,00 €** encaissé à réception de votre dossier d'inscription (indépendamment des résultats obtenus aux tests de sélection)
  - 1 chèque de **900,00 €** (30 % du coût pédagogique de la formation) encaissé dès la confirmation de votre entrée en formation ; **(Non encaissé et retourné si subrogation par un OPCA ou autre prise en charge FORMASAT)**
  - 1 chèque de **1 200,00 €** (40 % du coût pédagogique de la formation) encaissé dès la quatrième semaine ; **(Non encaissé et retourné si subrogation par un OPCA ou autre prise en charge FORMASAT)**
  - 1 chèque de **900,00 €** (30% du coût pédagogique de la formation) encaissé à l'issue de la formation ; **(Non encaissé et retourné si subrogation par un OPCA ou autre prise en charge FORMASAT)**

**Le ou les chèques produits doivent être libellés à l'ordre de Ligue Centre-Val de Loire de football**

### AUCUNE INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS LE REGLEMENT

9. Non contre-indication médicale :
  - Pour les licenciés « éducateur » ou « joueur », la preuve de la licence suffit
  - Pour les licenciés « dirigeant » dont la licence ne porte pas la mention « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football », fourniture d'un certificat médical portant ladite mention et datant de moins d'un an au jour du dépôt du dossier de candidature à l'entrée en formation

#### 10. Responsabilité civile :

L'Organisme de Formation déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et représentée en France une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et découlant de ses activités et de celles de ses préposés.

**Pendant la durée de la formation, le stagiaire doit être assuré en responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers**, par conséquent il convient de joindre la copie de votre licence FFF de la saison en cours, ou en l'absence de licence FFF, joindre la copie de l'attestation d'assurance en Responsabilité civile vie privée en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou voiture).

Accidents corporels : il est recommandé aux stagiaires, notamment pour les formations nécessitant une pratique sportive, de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels (décès, invalidité permanente et frais médicaux), pendant le temps de la formation.

**DOSSIER COMPLET A RETOURNER à l'adresse suivante**

**IR2F - Centre Technique Régional de Châteauroux - Route de Velles - 36000 Châteauroux avant le 17 Août 2018**



## Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335  
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



INSTITUT RÉGIONAL  
DE FORMATION DU FOOTBALL  
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE

### DEVIS/PROGRAMME

Institut Régional de Formation du Football  
Ligue centre-val de Loire de football  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24450139945  
Siret : 775 511 546 00043

#### Document à transmettre à l'organisme qui prendra en charge votre formation

Volume Horaire : 350 heures

|                             |   |                            |   |                             |  |
|-----------------------------|---|----------------------------|---|-----------------------------|--|
| <b>Public concerné</b>      | Educateur – Educatrice de club de niveau départemental chargé(e) de l'encadrement des différentes équipes du club et de l'animation du projet du club dans le domaine sportif-éducatif et associatif.   |                            |   |                             |  |
| <b>Objectifs</b>            | <p>Le moniteur de football encadre la pratique en sécurité.<br/>Il est en capacité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ de mettre en œuvre les programmes d'encadrement sportif, transmis par la direction technique nationale de la FFF, dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges) ;</li> <li>○ d'encadrer les différentes équipes d'un club de niveau départemental</li> <li>○ d'animer un projet club de niveau départemental dans les domaines sportif-éducatif et associatif ;</li> <li>○ Il assure, en autonomie la conduite de séances et de cycles d'animation, de préformation, et d'entraînement en football en sécurité, intégrant des notions d'arbitrage ;</li> <li>○ Il participe aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure ;</li> <li>○ Il effectue le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure ;</li> <li>○ Il contribue à la gestion et à l'organisation de l'accueil des licenciés.</li> </ul>   |                            |   |                             |  |
| <b>Pré-requis</b>           | <table border="1"> <tr> <td data-bbox="280 1184 357 1435"><b>Entrée en formation</b></td> <td data-bbox="395 1184 1484 1435"> <p>Le candidat doit au moment de son entrée en formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ être âgé de 16 ans révolus</li> <li>○ être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,</li> <li>○ être titulaire de l'attestation de niveau de jeu départemental délivrée par la Fédération Française de Football (DTR de votre Ligue)</li> <li>○ être titulaire de l'attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="280 1435 357 1765"><b>Certification finale</b></td> <td data-bbox="395 1435 1484 1765"> <p>Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ être âgé de 18 ans révolus,</li> <li>○ être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,</li> <li>○ être titulaire de l'attestation de niveau de jeu départemental délivrée par la Fédération française de football ou son représentant</li> <li>○ être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la Fédération Française de football.</li> <li>○ Etre titulaire du module santé-sécurité</li> <li>○ avoir effectué un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 346 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.</li> </ul> </td> </tr> </table> | <b>Entrée en formation</b> | <p>Le candidat doit au moment de son entrée en formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ être âgé de 16 ans révolus</li> <li>○ être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,</li> <li>○ être titulaire de l'attestation de niveau de jeu départemental délivrée par la Fédération Française de Football (DTR de votre Ligue)</li> <li>○ être titulaire de l'attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),</li> </ul> | <b>Certification finale</b> | <p>Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ être âgé de 18 ans révolus,</li> <li>○ être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,</li> <li>○ être titulaire de l'attestation de niveau de jeu départemental délivrée par la Fédération française de football ou son représentant</li> <li>○ être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la Fédération Française de football.</li> <li>○ Etre titulaire du module santé-sécurité</li> <li>○ avoir effectué un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 346 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.</li> </ul> |
| <b>Entrée en formation</b>  | <p>Le candidat doit au moment de son entrée en formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ être âgé de 16 ans révolus</li> <li>○ être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,</li> <li>○ être titulaire de l'attestation de niveau de jeu départemental délivrée par la Fédération Française de Football (DTR de votre Ligue)</li> <li>○ être titulaire de l'attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),</li> </ul>   |                            |   |                             |  |
| <b>Certification finale</b> | <p>Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ être âgé de 18 ans révolus,</li> <li>○ être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,</li> <li>○ être titulaire de l'attestation de niveau de jeu départemental délivrée par la Fédération française de football ou son représentant</li> <li>○ être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la Fédération Française de football.</li> <li>○ Etre titulaire du module santé-sécurité</li> <li>○ avoir effectué un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 346 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.</li> </ul>  |                            |   |                             |  |

La formation au Brevet de Moniteur de Football se compose de 4 Unités Capitalisables (UC) et de 2 modules complémentaires :

- **UC1 : Etre capable de mettre en œuvre une séance d'animation en football pour des jeunes d'U6 (moins de 6 ans) à U11 (moins de 11 ans, en sécurité)**  
UC1-1 : Mise en place d'une séquence d'animation, en sécurité, pour des U6 (moins de 6 ans) à U11 (moins de 11 ans), d'une durée de 12 minutes, suivie d'un entretien avec le jury  
UC1-2 : Production et soutenance orale, pendant vingt minutes, d'un rapport de stage, suivie d'un entretien de vingt minutes, avec le jury, en lien avec sa mise en situation professionnelle
- **UC2 : Etre capable de mettre en œuvre une séance de préformation en football pour des jeunes d'U12 (moins de 12 ans) à U15 (moins de 15 ans), en sécurité**  
UC2-1 : Mise en place d'une séance de préformation, en sécurité, pour des U12 (moins de 12 ans) à U15 (moins de 15 ans), d'une durée de 12 minutes, suivie d'un entretien avec le jury  
UC2-2 : Production et soutenance orale, pendant vingt minutes, d'un rapport de stage, suivie d'un entretien de vingt minutes, avec le jury, en lien avec sa mise en situation professionnelle
- **UC3 : Etre capable de mettre en œuvre une séance d'entraînement en football pour des jeunes de U16 (moins de 16 ans) aux séniors, en sécurité**  
UC3-1 : Mise en place d'une séance d'entraînement, en sécurité, pour des jeunes de U16 ans aux Seniors  
UC3-2 : Production et soutenance orale, pendant vingt minutes, d'un rapport de stage, suivie d'un entretien de vingt minutes, avec le jury, en lien avec sa mise en situation professionnelle
- **UC4 : Réalisation et formalisation d'un projet de club ou de structure, en lien avec ses responsabilités, suivie d'un entretien de vingt minutes avec le jury**
- **Module Santé-Sécurité:** Etre capable de prendre en compte la santé des pratiquants et de sécuriser l'environnement de la pratique du football, dont **PSC1**
- **Module Arbitrage :**
  - o Connaître les lois du jeu du football à effectif réduit et à 11.
  - o Animer et conduire des interventions sur la sensibilisation à l'arbitrage.
  - o Maîtriser la gestion administrative d'une rencontre
  - o Développer des compétences à arbitrer une rencontre officielle et dans le cadre de l'entraînement.
  - o La formation doit s'accompagner de mises en situation pédagogique d'une durée de 19 heures au sein de son club et au sein de sa ligue ou de son district.

#### RENFORCEMENT

- **Modules Complémentaires (spécifique) : Enseignements généraux, CFF Gardiens de but, CF Préparateur Athlétique, CFF Futsal, Découverte Beach soccer, gestion administrative et informatique ...**

**Mise en Situation Professionnelle :** la formation doit être accompagnée d'un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 346 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.

Cette **Mise en Situation Professionnelle**, consiste à :

- Entraîner tout au long de la saison (programmer, concevoir, animer, évaluer des séances entraînement) une équipe de football (minimum U13) jeunes ou seniors à raison de 2 entraînements par semaine et de suivre cette équipe en compétition.
- Préparer, animer et évaluer des cycles de 5 séances d'entraînement sur les catégories U9 ou U11, puis U13 ou U15, et enfin U17 ou U19 ou sénior (soit 3 cycles de 5 séances).





## Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335  
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



INSTITUT RÉGIONAL  
DE FORMATION DU FOOTBALL  
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE

Méthodes et  
Supports

- Exposés théoriques, mises en situation pratiques, temps d'échanges entre formateurs et stagiaires, ateliers, travail de groupe.
- Supports pédagogiques sous forme de diaporamas, documentations remises aux stagiaires (livrets, clés USB, Spiral Connect)
- Plate-forme de formation à distance (Spiral Connect)
- Examen final

Coût

### Dates :

Tests de sélection : 29 Août 2018

Positionnement des stagiaires en formation : 6 et 7 Septembre 2018

Modules de formation :

17 au 21 septembre 2018  
15 au 19 octobre 2018  
12 au 16 novembre 2018  
17 au 21 décembre 2018  
7 au 11 janvier 2019  
4 au 8 Février 2019  
4 au 8 mars 2019  
2 au 5 avril 2019  
13 au 17 Mai 2019  
17 au 21 juin 2019

**Sous réserve  
de modification**

Rattrapage : les 11 au 12 juin 2019

Jury plénier : le 4 juillet 2019

Frais Pédagogique : 3000,00€ net de taxes

Lieu de la formation : CTR de Châteauroux

Hébergement (sous réserves de modifications tarifaires):  
184.60€ la semaine (risque d'être modifié)



# Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335  
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



**INSTITUT RÉGIONAL  
DE FORMATION DU FOOTBALL  
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE**

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA LIGUE DU CENTRE VAL DE LOIRE DE FOOTBALL

### 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation. Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de la Ligue du Centre Val de Loire de Football  
La signature du dossier de candidature emporte, pour le signataire du bon d'inscription et pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

### 2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du dossier de candidature disponible sur le site internet de la Ligue la Ligue du Centre Val de Loire de Football  
A réception de celui-ci, la Ligue du Centre Val de Loire de Football adresse à la structure, ou le cas échéant au stagiaire, un dossier de candidature.

La structure, ou le stagiaire, s'engage à retourner le dossier de candidature complet, par voie électronique ou par voie postale, accompagné des pièces requises ainsi que du règlement d'un acompte de 30%, par chèque à l'ordre de la Ligue..... ou par virement bancaire. Le règlement de l'acompte vaut confirmation d'inscription. Si le nombre d'inscription est trop faible, ou trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique.

Dès réception par la Ligue du Centre Val de Loire de Football du dossier de candidature complet et sous réserve de la validation de l'inscription du stagiaire par la Ligue du Centre Val de Loire de Football une convention de formation professionnelle est établie conformément aux dispositions de l'article L.6353-2 pour les personnes morales (la structure) et des articles L.6353-3 à 6353-7 (le stagiaire) du Code du travail pour les personnes physiques.

Ladite convention est adressée par la Ligue du Centre Val de Loire de Football en deux exemplaires à la structure ou au stagiaire le cas échéant et doit être retournée à la Ligue du Centre Val de Loire de Football. dans les 8 jours suivant sa réception dûment complétée et signée.

En fonction des besoins identifiés et détaillés auprès de la Ligue du Centre Val de Loire de Football..., la convention de formation, précisera l'intitulé, la nature, la durée, les effectifs, les modalités de réalisation de la prestation, de son déroulement et de sanction de la formation, le prix et ses modalités de paiement. Des formations sur mesure -intra structure- peuvent être organisées. Il s'agit de formations organisées à la demande d'une structure pour ses propres collaborateurs élus et/ou salariés.

### 3. CONVOCATION ET ATTESTATION DE STAGE

Une convocation est adressée à la structure, pour transmission au stagiaire, ou au stagiaire directement 8 jours calendaires avant la date de la formation. Elle tient lieu de confirmation de participation.  
L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité du stage effectué, sous réserve du respect des dispositions précisées dans l'article 5 de ces mêmes CGV Elle est envoyée à la structure ou au stagiaire accompagnée de la copie de la feuille d'émargement.

### 4. PRIX

Les prix indiqués sont des coûts unitaires nets de taxe.  
Les prix comprennent les frais pédagogiques et les supports remis aux stagiaires. Les frais d'hébergement et de restauration ne sont pas compris à l'exception de certains modules.

### 5. FACTURE ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Toute facture est payable à 45 jours fin de mois.

Pour chaque formation:

- 1 chèque de 50,00 € encaissé à réception du dossier de candidature, avant le positionnement et le début de la formation (indépendamment des résultats obtenus aux tests de sélection),
- Un acompte de 30% est demandé dès la commande de formation. L'acompte est encaissé à réception du règlement, sous réserve de l'envoi d'une facture d'acompte. L'acompte fera l'objet d'un remboursement en cas d'annulation confirmée par écrit avant le septième jour précédent le positionnement et le début de la formation;
- Le complément est dû à l'issue de la formation à réception de la facture. Pour les formations dont la durée excède une saison sportive, le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations ;
- En cas de non-paiement intégral de la facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, la Ligue du Centre Val de Loire de Football se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir ;
- Toute formation initiée sera facturée dans sa totalité.

### 6. RÈGLEMENT PAR UN OPCA

En cas de paiement par un organisme collecteur désigné par la structure du stagiaire, le stagiaire ou la structure, est exonéré(e) de tout règlement d'acompte, sur présentation d'une copie de l'accord de prise en charge de l'organisme collecteur avant le début de la formation.  
En cas de prise en charge de la formation par un organisme collecteur, la structure doit s'assurer de la bonne transmission à cet organisme des instructions nécessaires et reste en tout état de cause responsable du paiement et notamment en cas de défaillance de son organisme collecteur dont il est solidaire.

### 7. PÉNALITÉS DE RETARD

A défaut de paiement dans les délais impartis portés sur la facture, des pénalités de retard seront appliquées sans mise en demeure préalable. Ces pénalités de retard seront calculées par application au montant des sommes dues, d'un intérêt égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur.

### 8. ANNULATION / ABANDON

- A l'initiative du stagiaire ou de la structure :  
Toute annulation ou abandon doit être signalé(e) auprès de la Ligue du Centre Val de Loire de Football par téléphone et confirmée par écrit. Le remplacement d'un stagiaire par un autre, de la même structure, reste toujours possible, sous réserve qu'il corresponde au profil de la personne remplacée et qu'il remplisse les conditions d'acceptation.

Conformément à l'article L.6353-3 du Code du travail, dans le cadre d'une convention signée entre une personne physique (le stagiaire qui entreprend une formation à titre individuel et à ses frais) et la Ligue du Centre Val de Loire de Football, le stagiaire peut se rétracter dans un délai de 10 jours à compter de la signature de ladite convention.

En cas d'annulation moins de 48 heures avant le positionnement et le début de la formation ou d'abandon de la formation, le stagiaire ou la structure sera facturé(e) du montant total du coût de la formation, selon les conditions précisées à l'article 5 de ces mêmes conditions générales de vente. Les sommes ainsi facturées ne pourront être imputées par la structure sur sa participation légale à la formation professionnelle continue.

En cas d'annulation due à une incapacité de suivre la formation, les sommes facturées et encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical.  
En cas d'abandon due à une incapacité de poursuivre la formation, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

- A l'initiative de la Ligue du Centre Val de Loire de Football :  
La Ligue du Centre Val de Loire de Football se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. La Ligue du Centre Val de Loire de Football s'engage alors à rembourser la totalité du prix de la formation versé (à l'exclusion de tout autre remboursement de quelque nature que ce soit) sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et/ou du stagiaire.

### 9. DISPOSITIONS DIVERSES

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé.  
Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de la Ligue du Centre Val de Loire de Football  
Les documents mis à disposition du stagiaire demeurent la propriété exclusive de la Ligue du Centre Val de Loire de Football seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents. En conséquence, le stagiaire s'engage à ne faire aucun usage susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de la Ligue du Centre Val de Loire de Football et s'engage à ne pas les divulguer à aucun tiers, sans autorisation expresse préalable de la Ligue du Centre Val de Loire de Football

### 10. RESPONSABILITÉ

Dans le cadre de son activité, la Ligue du Centre Val de Loire de Football a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile lequel contrat peut être consulté au siège de la Ligue du Centre Val de Loire de Football

### 11. DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés devant le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).



# Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335  
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



INSTITUT RÉGIONAL  
DE FORMATION DU FOOTBALL  
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'IR2F DE LA LIGUE DU CENTRE VAL DE LOIRE DE FOOTBALL

### 1. OBJET

**Article 1.** Le présent règlement intérieur est établi conformément à la législation en vigueur (articles L.6352-3, L.6352-4 du Code du Travail). Il s'applique aux personnes inscrites à une action de formation organisée par la Ligue du Centre Val de Loire de Football (ci-après du Centre Val de Loire de Football) ainsi qu'aux formateurs et intervenants appelés à animer une session de formation organisée par la Ligue du Centre Val de Loire de Football

**Article 2.** La signature du bulletin d'inscription ou l'engagement formel ou contractuel d'un formateur ou intervenant à animer une session de formation emporte, pour le stagiaire et pour le formateur ou l'intervenant, adhésion totale et sans réserve des dispositions ci-après ainsi que de tout règlement spécifique relatif à l'organisation de la formation suivie le cas échéant.

Conformément à l'article L.6353-8 du Code du Travail, le règlement intérieur applicable à la formation est remis au stagiaire avant son inscription définitive, ou au formateur ou intervenant avant son engagement.

### 4. CONDITIONS GENERALES ET CHAMP D'APPLICATION

**Article 3.** Tout stagiaire, formateur ou intervenant, doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité des lieux de formation, aux règles générales et particulières et aux droits de la défense du stagiaire dans le cadre des procédures disciplinaires.

**Article 4.** Conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail, si la formation se déroule au siège de du Centre Val de Loire de Football ou CTR DE Châteauroux, déjà dotés d'un règlement intérieur en application du Code du travail (art. L.1311-2), les dispositions applicables en matière d'hygiène et sécurité sont celles de ces derniers règlements.

Lorsque la formation se déroule dans un établissement extérieur, les participants à la formation sont tenus de respecter les dispositions applicables en matière d'hygiène et sécurité du règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

**Article 5.** Le présent règlement intérieur entre en application à compter du premier jour de la session de formation.

### 5. HYGIENE ET SECURITE

**Article 6.** Chaque stagiaire, formateur ou intervenant, doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières d'hygiène et de sécurité en vigueur sur les lieux de stage.

**Article 7.** Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de la du Centre Val de Loire de Football et du CTR de Châteauroux de manière à être connus de tous les participants. Tout participant à la formation est tenu de respecter scrupuleusement les consignes relatives à la prévention des incendies.

**Article 8.** Il est interdit de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'établissement ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

**Article 9.** Il est strictement interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif ainsi que dans les salles de formation.

### 6. TENUE ET COMPORTEMENT

**Article 10.** Les participants aux sessions de formation sont invités à se présenter en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente sur le lieu de la formation.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus à une obligation de discrétion. L'usage du téléphone portable est strictement interdit dans les salles de formation.

**Article 11.** Toute publicité, affichage ou diffusion d'information sans lien avec la formation est interdite sur le lieu de la formation.

**Article 12.** Les stagiaires ne peuvent entrer ou demeurer dans le lieu de la formation à d'autres fins que celle de la formation. Ils ne peuvent pas introduire ou faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'..., ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou aux stagiaires.

### 7. HORAIRES, ABSENCES, RETARDS

**Article 13.** Les participants doivent respecter les horaires de stage fixés par l'IR2F de la ligue du Centre Val de Loire de Football. Les stagiaires sont informés de ces horaires soit par l'envoi d'une convocation, soit par courrier électronique. L'IR2F de la ligue du Centre Val de Loire de Football se réserve le droit de modifier ces horaires en fonction des nécessités de service.

En cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent en avvertir l'IR2F de la ligue du Centre Val de Loire de Football ou le formateur. Suivant la nature et le cadre de la formation (salariés, demandeurs d'emploi, dirigeants-bénévoles, bénévoles, stagiaire à titre individuel), l'IR2F de la ligue du Centre Val de Loire de Football informera la structure dont dépend le stagiaire et les organismes financeurs des absences du stagiaires.

**Article 14.** Les stagiaires sont tenus de signer obligatoirement, au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, l'attestation de présence, ainsi que l'attestation de formation.

### 8. MATERIEL ET RESPONSABILITE DE L'ORGANISME

**Article 15.** Chaque participant à la formation a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en de sa formation. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite.

### 9. ACCIDENT

**Article 16.** Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, à l'IR2F de la ligue du Centre Val de Loire de Football. Conformément aux articles L.412-8 et R.412-5 du Code de la sécurité sociale, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de la formation, ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par l'IR2F de la ligue du Centre Val de Loire de Football auprès de la Caisse primaire d'assurance maladie.

### 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

**Article 17.** Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. Les supports et méthodes pédagogiques sont protégés au titre des droits d'auteurs et ne peuvent être réutilisés autrement que pour un strict usage personnel, ou diffusés par les stagiaires sans l'accord préalable et formel du responsable de formation.

### 11. SANCTIONS

**Article 18.** Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions relatives à l'organisation de la formation et notamment au règlement intérieur de l'Organisme de formation ou au règlement de la formation pourra faire l'objet d'une sanction. Au sens de l'article R.6352-3 du Code du Travail constitue « une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit ».

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra notamment consister en :

- un avertissement écrit ;
- une exclusion temporaire de la formation ;
- une exclusion définitive de la formation ;
- une interdiction de formuler une nouvelle demande d'inscription en vue de l'obtention d'un diplôme délivré par la FFF pendant une durée pouvant aller jusqu'à cinq saisons.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

**Article 19.** L'IR2F de la ligue du Centre Val de Loire de Football doit informer l'employeur de la sanction prise, ainsi que l'organisme financeur lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une formation dans le cadre d'un congé de formation.

**Article 20.** L'exclusion du stagiaire ne pourra en aucun cas donner lieu au remboursement des sommes payées pour la formation.

### 12. PROCEDURE DISCIPLINAIRE

**Article 21.** Aucune sanction ne peut être infligée à un stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Lorsque l'IR2F de la ligue du Centre Val de Loire de Football envisage de prendre une sanction, il convoque ou s'entretient avec le stagiaire, lui expose le motif de la sanction envisagée et recueille ses explications.